Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.06.26 13:39:39 +02'00'

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 26/06/2026
ID : 059-215901398-20260618-DEL180626_Q2-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026 – 19 h 00 –

DÉLIBÉRATION REVE/18-06-2026/Q2

Date de convocation : 10 juin 2026

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. DEVIENNE Marc, Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme TRIOUX Sandrine, M. BONIFACE Didier, Mme THUILLEZ Martine, Adjoints au Maire ; M. CHMIELEWSKI Dominique, Mme DRON Francine, M. CATENNE Patrice, M. MARIN Yves, Mme LECOU Karine, Mme DEMADE Betty, M. LEFEBVRE Jérôme, Mme LESECQUE Aurélia, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, Mme DHAUSSY Bérangère, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DISDIER Mélanie, Mme FROMONT Virginie, M. DHAUSSY Brandon (à partir de Q4), M. COLLIN Denis Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
M. RIQUET Alain : procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique
Mme MATON Audrey : procuration à Mme TRIOUX Sandrine
M. HISBERGUE Antoine : procuration à M. POULAIN Bernard
Mme NAVEZ Patricia : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie
Mme LEMAIRE Maria : procuration à M. BAUDOUX Aurélien
M. DECALION Ismaël : procuration à M. BRICOUT Frédéric
Mme DENIZON Violenne : procuration à Mme DHAUSSY Bérangère
M. ROUSSEAU Jérémy : procuration à M. BRULANT Damien
Mme LEFEBVRE Brigitte : procuration à M. COLLIN Denis

Membres absents :
Mme CHATELAIN Nathalie
M. DHAUSSY Brandon (jusque Q3 inclus)

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : ATTRIBUTION D'UN BON D'ACCÈS AUX COMMERCES LUDIQUES OFFERT AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES - RECONDUCTION DE L'OPÉRATION EN 2026 – APPROBATION

Madame Sandrine TRIOUX, Adjointe au Maire, expose :

Depuis plusieurs années, la Ville de Caudry remet à l'ensemble des élèves des écoles primaires (maternelles et élémentaires) un bon leur donnant accès à un lieu ludique de la commune.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260618-DEL180626_Q2-DE

Cette initiative présente un double objectif : soutenir le commerce local tout en offrant aux jeunes Caudrésiens – en particulier ceux qui ne partent pas en vacances durant l'été – un moment de détente et de loisirs.
À la suite d'une consultation, 7 commerçants ont accepté de participer à cette opération avec les tarifs de remboursements par contremarque suivants :

- OCTOPUS'PARC : Zone Commerciale RD 643 : 7 € l'entrée
- KING BOWLING : 33 RD 643 : 6 € la partie pour les activités bowling et laser
- LOULOUJUMP : - Jeux gonflables sis à la Base de Loisirs : 4 € l'après-midi
  - Mini-golf sis à la Base de Loisirs : 4 € la partie
  - Rosalies sis à la Base de Loisirs : 7 € la balade de 30 mn
- DISNEY PARADISE : manège enfantin sis à la Base de Loisirs : 6 € les 2 tours de manège
- MIAMIJUMP : trampoline sis à la Base de Loisirs : 5 € la place
- LES ÉCRINS DE CELENIA sis à la Base de Loisirs : 5 € la balade
- ALEX K'APE : 230 rue de la République : 7 € de réduction sur une place pour la salle « Trouble à Springfield » (Simpson) voir modalités sur place.

Madame TRIOUX invite le Conseil à :

- approuver la reconduction de l'opération pour 2026 étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville.
- approuver les tarifs de remboursement par contremarque proposés par les commerçants partenaires pour la saison 2026.
- préciser que chaque bon émis par la commune ouvre droit à une unique prestation au choix de l'enfant parmi les prestataires listés ci-dessus, et que le remboursement à chaque commerçant se fera sur la base stricte du nombre de contremarques physiques dûment restituées en mairie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DISDIER ne participant pas au vote

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAUDOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
25 JUIN 2026

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL180626_Q2**
Objet :	**Attribution d?un bon d?accès aux commerces ludiques offert aux élèves des écoles primaires ? Reconduction de l?opération en 2026 ?**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-18 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgetaires
Identifiant unique :	059-215901398-20260618-DEL180626_Q2-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	968 o
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	application/pdf	809.6 Ko
Nom original : DELIB_180626_Q2.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260618-DEL180626_Q2-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 juin 2026 à 12h10min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 juin 2026 à 12h10min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 juin 2026 à 12h10min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 juin 2026 à 12h11min11s	Reçu par le MI le 2026-06-25